



Index égalité professionnelle Femmes - Hommes

Contexte :

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, dite « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel », complétée par le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, impose aux entreprises la mise en place d'un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. L'objectif est d'éliminer, dans un délai de trois ans, toute différence salariale injustifiée.

Pour répondre à cette exigence, le ministère du Travail a instauré un Index de l'égalité professionnelle, commun à toutes les entreprises. Cet outil permet de mesurer les écarts de rémunération et de repérer les axes d'amélioration ainsi que les leviers d'action dont disposent les acteurs de l'entreprise pour favoriser l'égalité professionnelle.

Pour Benne SA, l'Index se calcule à partir des 4 indicateurs suivants :



Les entreprises obtenant un score inférieur à 75 points doivent mettre en place des mesures correctives pour améliorer leur résultat. Cet index s'inscrit dans une démarche de transparence et de progrès continu, visant à garantir l'égalité des chances et à valoriser les compétences indépendamment du genre.



Index égalité professionnelle Femmes - Hommes

Résultats 2024

INDICATEUR D'ECART DE REMUNERATION :

Indicateur non calculable puisque les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent moins de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Nombre de point obtenus sur
40 = 0

POURCENTAGE DE SALARIEES AYANT BENEFICIE D'UNE AUGMENTATION SUITE A UN RETOUR DE CONGE MATERNITE :

Indicateur calculable puisqu'il y a eu au moins un retour de congé maternité

Nombre de points obtenus sur 15
= 15

ECART DE REPARTITION DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES :

Indicateur calculable : 21.5 %, c'est l'écart de taux d'augmentations en faveur des hommes.

Si 3.4 femmes supplémentaires avaient bénéficié d'une augmentation, les taux seraient égaux entre les hommes et les femmes.

Nombre de points obtenus sur 35
= 25

NOMBRE DE SALARIES DU SEXE SOUS-REPRESENTE PARMI LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS :

Indicateur calculable : Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Nombre de points obtenus sur 10
= 0

Index égalité professionnelle Femmes - Hommes

Résultats :

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points max	Nombre de points maximum	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération	0	40	INCALCULABLE	0
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles	1	35	35	25
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	10	0
Total des indicateurs calculables		60	40	
INDEX (sur 100 points)			100	INCALCULABLE

Commentaires et actions :



Index (sur 100 points) : INCALCULABLE



Score des indicateurs calculables : 40/60



Population envers laquelle l'écart est plus favorable : Hommes



Des mesures de correction ont été définies dans l'accord sur l'égalité hommes/femmes signé le 01/06/23 et valable pour une durée de 4 ans, notamment en terme de rémunération, de recrutement, de mobilité, d'articulation entre les temps de vie ou encore de parentalité

